

Mairie du Caule Sainte Beuve

Département de SEINE MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de Gournay en Bray

10 Route de l'Abbé Delforge
76390 LE CAULE SAINTE BEUVE

☎ 02.35.93.65.06

E-Mail : commune-caule-ste-beuve@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

Ordre N° 2026-004

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal BENOIT, Maire.

**Objet : Travaux concernant le
réseau d'éclairage public
Programme 2026**

Étaient présents : Messieurs, Mesdames : BENOIT Chantal, BOULOCHÉ Marie-Claude, CORROYER Denis, DEFECQUE Gaël, DERIEMAECCKER Joël, RATEL François ;

Nombre de Conseillers

Étai(ent) absent(s) : DEGARDIN Arnaud, LASNEL Vanessa, MENPIOT Catherine, REVELLE Vianney, SALMON Aurélie

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 06

Secrétaire de Séance : Mr DEFECQUE Gaël

Travaux concernant le réseau d'éclairage public Programme 2026

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-
Préfecture

Le
Et publication ou
Notification du

CONSIDÉRANT :

- Que la commune de Le Caule Sainte Beuve au Syndicat Départemental d'Énergie 76
- Le projet réalisé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76166-M5031 et désigné « Ensemble de la commune » à l'occasion du changement de l'éclairage public en LED sur tout le territoire de la commune.
- Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 229 740.00 T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 87 830.00 € T.T.C.

Mairie du Caule Sainte Beuve

Département de SEINE MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de Gournay en Bray

10 Route de l'Abbé Delforge
76390 LE CAULE SAINTE BEUVE

☎ 02.35.93.65.06

E-Mail : commune-caule-ste-beuve@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 076-217601665-20260306-DELIB_2026_004-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

DÉCISION :

Après en avoir délibéré le 06 mars 2026, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** à l'unanimité :
 - **D'adopter** le projet ci-dessus ;
 - **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 87 830.0 € T.T.C.
 - **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
 - **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Chantal BENOIT

